ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 32153

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI) quant à la réduction du temps de travail. L'UNAPEI craint que la réduction du temps de travail dans les établissements et services qui accueillent les personnes handicapées mentales n'entraîne une réduction qualitative et quantitative des services rendus à ces dernières ; aussi demande-t-elle expressément que les créations et financements des postes qui résulteront de cet impératif soient garantis tant par les autorités de l'Etat que par les conseils généraux. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

La loi du 13 juin 1998 susmentionnée est applicable de plein droit au secteur social et médico-social. Ce secteur est dès lors éligible aux aides prévues par cette même loi. Les partenaires sociaux ont négocié dans ce cadre en vue de mettre en oeuvre la réduction du temps de travail, tant au niveau de la branche, que dans les principales conventions collectives du secteur. Les responsabilités du ministère de l'emploi et de la solidarité au titre de l'agrément prévu à l'article 16 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 ont conduit celui-ci à agréer les accords équilibrés qui, en sus des aides incitatives, mobilisaient des mesures salariales ou conventionnelles. Les crédits correspondant à ces mesures, qui restent à la charge des divers financeurs publics, seront versés aux structures pour contribuer au financement des recrutements prévus par les accords agréés.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32153
Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3917
Réponse publiée le : 7 février 2000, page 881